

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 146

2011 DICOM 16 Signature d'une convention avec l' « Association radio Aligre FM (Aligre FM)» pour l'attribution d'une subvention.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l' « Association radio Aligre FM (Aligre FM) et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ,

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec « l'association radio Aligre FM », 8 bis, rue Roubo, 75011 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à « l'association radio Aligre FM Aligre FM », (2011_04141 / 2011_05079 / D09277 / 19578).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

* 8.000 euros seront imputés au chapitre Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 023 ligne 06001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants sous réserve de la décision de financement,

* 8.000 euros seront imputés au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.